

## Déconfinement : le défi de l'organisation de l'espace public et des transports à Marseille

Le déconfinement qui débutera le 11 mai prochain à Marseille pose des défis inédits en matière d'organisation de l'espace public. Les solutions mises en œuvre doivent tenir compte de la nécessité de partager l'espace public entre tous les modes de déplacements, à commencer par les piétons soumis aux nécessités de la distanciation physique. Dans la présente note, Le Mouvement apporte sa contribution à partir d'une étude contextualisée des bonnes pratiques constatées en Europe dans les villes qui ont déjà élaboré ou lancé leur plan de déconfinement.

A Marseille, le défi de la fréquentation de l'espace public prend une dimension particulière parce que l'organisation urbaine y souffre déjà en temps normal de carences importantes et que la configuration de certaines zones de la ville est, en l'état, inadaptée aux contraintes de distanciation physique.

Marseille demeure par ailleurs la métropole française qui compte le moins de kilomètres de couloirs de bus et de pistes cyclables par habitant, ce qui limite les solutions basées sur l'existant.

Marseille est aussi une ville-centre qui accueille chaque jour des dizaines de milliers de personnes qui viennent y travailler ou qui en partent, et qui ne peuvent donc envisager d'autres moyens de transport que l'automobile ou les transports publics.

Enfin, le déconfinement en situation d'urgence sanitaire est un défi collectif dont la réussite nécessite l'acceptation de contraintes nouvelles de la part de chacun et la mise en œuvre efficace de bonnes pratiques individuelles et collectives.

**« Des moyens d'information conséquents pour faciliter la compréhension et l'adhésion de chacun à un plan de déconfinement que nous devons réussir ensemble »**

Or, l'autorité publique ne pourra compter sur l'esprit de responsabilité des Marseillais que si elle développe des moyens d'information conséquents pour faciliter la compréhension et l'adhésion à un plan de déconfinement que nous devons réussir ensemble.

### LES PROPOSITIONS DU MOUVEMENT

#### Modifier le partage de l'espace public

- Etablir un plan d'élargissement temporaire des espaces pour les cheminements piétons sur les axes les plus fréquentés, en empiétant sur la chaussée ou en supprimant provisoirement des places de stationnement. Cette solution difficilement généralisable doit être réservée à des axes linéaires définis qui pourront notamment profiter aux piétons effectuant des déplacements longs. Ce plan spécifique pourrait être étudié parallèlement avec le « plan vélo » récemment proposé par des associations<sup>1</sup> et partiellement envisagé par la Métropole, pour faciliter et développer les déplacements à vélo pendant cette période.

- Réduire la vitesse autorisée à 30 km/h dans le centre-ville. Cela devrait faciliter le cheminement et la sécurité des piétons appelés à emprunter régulièrement la chaussée pour observer la distanciation physique<sup>2</sup>.

C'est aussi un moyen de mieux réguler le trafic sur la voirie puisqu'il est démontré que la réduction de la vitesse en ville entraîne une baisse des

---

<sup>1</sup> Les propositions des associations pour l'usage du vélo, GOMET, 28 avril 2020 : <https://gomet.net/velo-ramdam-deconfinement/>

<sup>2</sup> Aménagements piétons lors du déconfinement, CEREMA, 23 avril 2020 <https://www.cerema.fr/fr/actualites/quels-amenagements-pietons-lors-phase-deconfinement-0>

embouteillages. C'est enfin un moyen de faciliter l'insertion des vélos dans la circulation partout où ils ne bénéficient pas de voies réservées.

- Créer sur la chaussée, dans les zones à forte densité commerciale, des espaces de circulation partagés où les véhicules motorisés et les modes de transports doux cohabitent avec les piétons, avec une limitation de vitesse à 20 km/h<sup>3</sup>.
- Développer de nouvelles voies réservées aux bus sur des axes préconisés par la RTM. Cela permettrait à l'opérateur de transports publics d'améliorer encore la rotation des bus et donc l'offre mise à disposition des usagers.
- Combiner, lorsque les espaces de voirie le permettent, les nouvelles voies réservées aux vélos et aux bus en mettant en place des couloirs de circulation de 4 mètres, pouvant accueillir simultanément les bus et les vélos.

### **Lisser la fréquentation de l'espace public**

- Rassembler les représentants des activités qui occasionnent l'essentiel de la fréquentation de l'espace public et des transports publics (écoles, entreprises, administrations et commerces) et les inviter à organiser leurs horaires d'ouverture dans la journée de manière à étaler la fréquentation de l'espace public et des transports aux heures de pointe.

### **Assurer la désinfection du mobilier urbain**

- La désinfection de la voirie, encore opérée aujourd'hui par la Métropole et déconseillée par le Haut conseil de santé publique (HCSP)<sup>4</sup>, doit être stoppée afin de concentrer les moyens disponibles sur la désinfection régulière du mobilier urbain : bancs publics, abribus, poubelles, potelets...

---

<sup>3</sup> Aménagements cyclables temporaires, CEREMA, 14 avril 2020

<https://www.cerema.fr/fr/actualites/amenagements-cyclables-temporaires-confinement-quelles>

<sup>4</sup> Coronavirus SARS-CoV-2 : Avis relatif à la désinfection de l'espace public, 4 avril 2020

<https://www.hcsp.fr/explore.cgi/avisrapportsdomaine?clefr=791>

### **Faire la pédagogie du déconfinement**

- Développer une campagne d'information sur le thème de la réussite partagée du déconfinement. Elle doit apporter à chacun toutes les informations nécessaires sur les règles mises en place, des conseils pour se déplacer, pour utiliser un masque... Elle pourrait être déclinée sous forme de conseils simples, de bonnes pratiques, de kits adaptés pour les commerçants...
- Déployer des moyens humains en nombre suffisant pour organiser la médiation dans l'espace public. Les agents dédiés à cette activité pourraient ainsi apporter directement conseils et informations aux Marseillais, identifier les zones problématiques pour y apporter des solutions, conseiller les commerçants sur l'organisation des files d'attente...

---

*Note du 4 mai 2020, préparée par Marie-Line Lybrecht, Rose Patridge et Laurent Lhardt*